Georges A. L. Droz

Section 2. Preuves de l'origine de l'acte notarié: la légalisation ou for-	
malité analogue	103
Par. 1. La légalisation traditionnelle	105
A. La légalisation considérée dans ses effets	
Par. 2. La simplification de la légalisation: l'apostille	
Section 3. Force probante des actes notariés produits à l'étranger Section 4. Force obligatoire des actes notariés	117

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL

FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

1999

Tome 280 de la collection



2000

MARTINUS NIJHOFF PUBLISHERS
The Hague/Boston/London

TABLE DES MATIÈRES

Plan du cours	21
Chapitre I. La fonction notariale	23
Introduction historique	23
Section 1. Le notaire latin	27
Par. 1. Le notaire officier public	29
A. Domaine immobilier	29 30
C. Droit patrimonial de la famille	30 32
Par. 2. Le notaire conseiller des parties	32 33 35
Section 2. Pays sans notariat latin	36
Par. 1. Angleterre Par. 2. Ecosse Par. 3. Etats-Unis Par. 4. Autres pays	36 38 39 40
Section 3. Le notariat consulaire	41
Chapitre II. L'activité notariale dans les relations internationales Section 1. Spécificité de la double fonction du notaire dans l'ordre international	46 46 49
lité notariale ou professionnelle	49 51
Par. 1. Les transactions immobilières Par. 2. Activités notariales en matière de sociétés Par. 3. Contrats de mandats, procurations et pouvoirs Par. 4. Droit des affaires Par. 5. Activités notariales internationales en matière de droit de famille	52 56 60 64
A. Droit personnel de la famille	66 68
 La liquidation du régime matrimonial La liquidation des successions Plan de gestion du patrimoine (Estate planning) a) L'organisation des relations pécuniaires entre époux b) L'organisation de la succession future 	68 72 84 85 89
Chapitre III. Le résultat de l'activité notariale internationale: l'acte notarié dans les relations internationales	97
Section 1. L'équivalence des actes notariés	07